



À quelques jours du début des examens officiels, le ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP), M. Vanneur Pierre a annoncé tout un ensemble de mesures qui visent à combattre la corruption dans le système éducatif et garantir le bon déroulement des examens officiels, constate Haïti Press Network.

Dorénavant, tous les directeurs et directrices d'école doivent soumettre au ministère de l'Éducation nationale, une liste relative à la performance de tous les élèves de leur classe de troisième secondaire, a fait savoir le titulaire du MENFP.

Cette décision fait partie de tout un ensemble de mesures par lesquelles le ministère entend freiner des désordres enregistrés depuis plusieurs années dans le système.

Il s'agit en fait de déterminer les élèves qui ont réellement réussi en classe de 3e et qui sont habilités à franchir la classe supérieure, à savoir la seconde.

Par ailleurs, cette année encore, ils sont légion les élèves qui n'ont pas été validés pour prendre part au bac première partie. Le ministère a découvert que ces élèves n'avaient pas obtenu leur moyenne pour monter en classe supérieure.

« Si l'élève qui n'a pas réussi en classe de troisième décidera de faufiler en classe supérieure en complicité avec des responsables d'école inconséquents et malhonnêtes, affaire qui le regarde. Le ministère découvrira l'élève faussaire de toute façon, en vertu du dossier de performance de ce dernier pour l'année académique qui sera déjà disponible dans la base de données du ministère », a laissé entendre le chargé du dossier de l'éducation du pays.

Écrit par AL/HPN

Lundi, 10 Juin 2013 07:41

Selon le ministre Vanneur Pierre, la réussite des examens d'État constitue une grande préoccupation non seulement pour le ministère mais aussi pour l'ensemble de la communauté éducative.

Entre-temps, en ce qui concerne les examens officiels pour cette année scolaire qui doivent débiter du 19 juin au 12 juillet prochain, les différentes directions concernées du MENFP, affirment être sur la bonne voie en ce qui a trait aux préparatifs relatifs à l'organisation des épreuves.

« Le ministère met les bouchées doubles afin d'organiser des examens fiables qui doivent sanctionner les cycles d'études de nos élèves », a rassuré le directeur du Bureau national des examens d'État, M. Renan Michel, rappelant que le baccalauréat permanent ne sera pas organisé cette année.

Alix Laroche
allalematin@yahoo.fr